

## VILLE DE PONT-DE-CLAIX

### ARRETE DU MAIRE n°46/2022

Service : Etat Civil-Elections  
Tel. : 04 76 29.80.01  
Ref. : CF/SSS

#### **OBJET : DELEGATION EN MATIERE D'ETABLISSEMENT DES LISTES ELECTORALES – MONSIEUR SALAH-SALAH SOFIANE**

Le Maire de la commune de Le Pont de Claix,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

Vu le code électoral et notamment son article L 18,

Vu le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales

Considérant que Monsieur Sofiane SALAH-SALAH, Attaché, exerce les fonctions de responsable de service en charge de la gestion des élections, et que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation en matière d'établissement des listes électorales,

#### **ARRETE**

**ARTICLE 1** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à Monsieur Sofiane SALAH-SALAH, Attaché, en matière d'établissement des listes électorales pour :

- vérifier si la demande d'inscription de l'électeur répond aux conditions mentionnées au I de l'article L 11 ou aux articles L 12 à L 15-1 du code électoral ;
- radier les électeurs qui ne remplissent plus aucune des conditions mentionnées au I de l'article L 11 ou aux articles L 12 à L 15-1 du code électoral à l'issue d'une procédure contradictoire ;
- notifier aux électeurs intéressés dans un délai de deux jours, les décisions prises ;
- les transmettre dans le même délai à l'Institut national de la statistique et des études économiques, aux fins de mise à jour du répertoire électoral unique.

**ARTICLE 2** : Monsieur Sofiane SALAH-SALAH est habilité à avoir accès, dans la limite de son besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique de la commune (REU).

**ARTICLE 3** : Un compte d'accès au répertoire électoral unique sera créé par la commune, pour Monsieur Sofiane SALAH-SALAH.

**ARTICLE 4** : Le spécimen de signature de Monsieur Sofiane SALAH-SALAH des décisions relevant de la délégation de pouvoir à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est apposée ci-après. Il devra être précédé de la formule indicative suivante :



**ARTICLE 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.  
**L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.**

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble (2, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement déposé.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. Le Préfet de l'Isère
- M. Sofiane SALAH-SALAH
- publier au recueil des actes administratifs

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le 05 mai 2022
- publication le 05 mai 2022
- et notification le 05 mai 2022

A PONT DE CLAIX, le 28 avril 2022

Le Maire,  
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX**

**Utilisateur : TSIGRIS Gaelle**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	AR_2022_046
Date de la décision :	2022-04-28 00:00:00+02
Objet :	Délégation en matière d'établissement des listes électorales - Monsieur Sofiane Salah Salah
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	038-213803174-20220428-AR_2022_046-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220428-AR_2022_046-AI-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
AR_2022_046.pdf	application/pdf	433453
Nom métier :		
99_AI-038-213803174-20220428-AR_2022_046-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	433453

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	5 mai 2022 à 16h26min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	5 mai 2022 à 16h26min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mai 2022 à 16h26min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mai 2022 à 16h26min36s	Reçu par le MI le 2022-05-05